

Séance du mardi 8 novembre 2022 - après-midi

Sitzung vom Dienstag 8. November 2022 – Nachmittag

Présidence : Gianadda Géraldine, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance – Eröffnung der Sitzung: 08.11.2022, 14h00

Ordre du jour - Tagesordnung:

4. Réouverture de la discussion (suite)
Wiederaufnahme der Beratung (Forsetzung)
5. Variantes
Varianten
6. Clôture de la séance
Abschluss der Sitzung

4. **Réouverture de la discussion – Traitement des demandes de réouverture de la discussion (suite)**
Wiederaufnahme der Beratung – Behandlung der der Anträge zur Wiederaufnahme der Diskussion (Fortsetzung)

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Mesdames et messieurs, je vous remercie de vous asseoir s'il vous plaît et de réintroduire votre carte de vote, vérifiez que vous ayez bien une lumière jaune fixe. Avant que nous continuions avec la réouverture, les propositions de réouverture des articles, il semblerait que des motions d'ordre pourraient être déposées concernant des votes sur des réouverture d'articles, je vous prie donc aux personnes qui voudraient déposer ces motions d'ordre, d'attendre que nous ayons traité la dernière demande de réouverture d'articles, à savoir la demande numéro 56 avant de déposer ces motions d'ordre que nous traiterons à ce moment-là. Je vous remercie. Nous continuons donc avec la demande 53 qui propose de réouvrir l'article 198 concernant l'organisation, l'autonomie des Eglises ainsi que l'article, le numéro de demande 54.

Nous traitons donc ces 2 articles en même temps, je passe la parole à Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, unsere Gruppe bittet Sie erneut über Artikel 198 zu sprechen und zwar, weil er, aus unserer Sicht, einen systematischen Fehler enthält. Und zwar in Artikel 196 haben wir gemeinsam entschieden, oder haben Sie besser gesagt entschieden, dass es neu eine Leistungsvereinbarung gibt, also neu würde einfach der Kanton mit Steuergeldern die Kirchen alimentieren. Dann wäre es aber falsch, wenn man sich dann von etwas befreien könnte, was ja aus allgemeinen Steuermitteln finanziert würde, und dass die aus unser Sicht, dieser Systemfehler, der sie da in dieser Überlegung machen. Man kann sich nicht dann eben befreien, von etwas was ja vom einem gesamten Topf finanziert wird, heute ist es ein bisschen unterteilt. Heute kann man klar sagen, dieser Anteil wird für die Kirche verwendet, Aber neu wenn dann eben einfach allgemeine Steuermittel verwendet werden, dann kann man eben sich, dann nicht mehr befreien. Aus unserer Sicht macht diese Vorgehensweise so keinen Sinn. Und aus diesem Grund bitten wir sie hier erneut darüber zu diskutieren und diese Widersprüche aufzulösen. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Amacker et je passe la parole à Monsieur Pitteloud.

Pitteloud Frédéric, membre de la constituante, Le Centre

Madame la présidente, chères et chers collègues, c'est un peu particulier d'intervenir maintenant, tout le monde est un petit peu endormi, las de de toutes ces discussions, mais je pense qu'on arrive gentiment au bout de ces débats de réouverture et c'est important que nous allions jusqu'au bout de nos prises de parole pour pouvoir parler le plus ouvertement possible. Très rapidement, je sollicite la réouverture des débats sur l'article 198 alinéa 3. Et je donne simplement 3 raisons qui, à mon sens, militent pour cette réouverture sur un sujet qui a été extrêmement serré en plénum avec 55 voix contre 52 pour et 3 abstentions et surtout 20 personnes qui n'ont pas voté. Je rappelle que c'est un sujet là aussi qui peut être sensible et qui peut amener des débats relativement inutiles de la campagne de votation sur le texte. La première raison selon moi, j'ai bien entendu que la pratique des communes actuelle n'est pas très satisfaisante au niveau de la possibilité d'être exonéré de cet impôt. Je vous rappelle simplement que nous avons décidé dans ce plénum que le financement serait cantonal et je compte quand même sur ce fait-là pour vous dire que ces procédures d'exonération vont être harmonisées puisqu'il y en aura plus qu'une seule, à savoir au niveau cantonal et non pas chaque commune qui sera appelée quelque soit son système fiscal à statuer sur des demandes particulières. Donc,

ça, je crois que c'est déjà un argument qui plaide en faveur d'une réouverture en tous les cas de la discussion.

Le deuxième argument, c'est que à mon sens, un point nous a échappé en tout cas à moi, c'est que la version votée par le plénum permet également aux personnes morales d'être exonérées de l'impôt sur le culte, ce qui n'est pas du tout le cas au niveau fédéral puisque, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, les personnes morales ne peuvent pas invoquer la liberté de conscience et de croyance pour demander d'être exonérées de cet impôt. Il se pose donc un problème de compatibilité avec le droit supérieur et au-delà de ça, de financement puisque, si effectivement, les personnes morales peuvent, d'une manière facile, être exonérées de cet impôt, le canton, qui doit garantir le financement, va devoir lui passer à la caisse et je crois que nous n'avons pas tout à fait mesuré la portée de ce que nous avons voté. Je demande simplement que nous puissions y réfléchir encore une dernière fois avant le vote final

Et puis le troisième argument, je l'ai déjà dit, c'est que cette exonération ne nécessite pas de base constitutionnelle. Preuve en est que la Constitution fédérale ne connaît pas de disposition constitutionnelle spécifique et que la jurisprudence, encore une fois bien ancrée du Tribunal fédéral à cet égard, se fonde sur le Droit fédéral de liberté de conscience et de croyance, donc, je vous invite, pour ces raisons-là, à réouvrir très brièvement ce débat. Merci de votre attention.

Je vous remercie Monsieur Pitteloud.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

La parole n'étant plus demandée, nous allons donc passer aux votes. Donc nous commençons avec la demande 53 qui propose de rouvrir l'intégralité de l'article 198. Ceux qui sont pour cette réouverture, touche verte, ceux qui sont contre, touche rouge. Le vote est lancé. Par 73 voix contre 30, vous avez refusé d'ouvrir cet article.

Nous passons donc maintenant au vote concernant la demande numéro 54 qui propose la réouverture de l'article 198 alinéa 3, ceux qui sont pour cette réouverture, touche verte, ceux qui sont contre, touche rouge. Le vote est lancé. Par 52 voix contre 49 et 1 abstention, vous avez accepté la réouverture de cet article.

Nous passons maintenant à la demande et 55 concernant la réouverture de l'article 203 alinéa 2, et je passe la parole à Monsieur Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chers et chères collègues, le groupe VLR demande le vote sur cette question car, pour rappel, notre amendement 609 a été refusé par 55 voix contre 54 et 2 abstentions.

Il a semblé dans les débats qu'il y ait une certaine confusion. Notre amendement visait à mener une précision claire afin de distinguer les demandes de révisions partielles de la constitution initiées par le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil d'une part, et celles venant par initiative populaire, d'autre part. Si les premières doivent faire l'objet d'un débat d'opportunité, celles provenant du peuple, non. L'article rédigé laisse planer une confusion car, dans tous les cas, c'est bien le Grand Conseil qui mène les débats en 2 lectures. Donc, au vu du vote serré et dans un but de précision nécessaire, vu les débats qui ont été menés en deuxième lecture, je vous remercie d'avance de votre soutien et de votre attention.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Monsieur Vuille, nous allons donc passer au vote. Donc concernant la réouverture de l'article 203 alinéa 2, ceux qui sont pour cette réouverture, touche verte, ceux qui sont contre, touche rouge. Le vote est lancé. Il y a eu un souci donc...le vote est lancé. Par 55 voix contre 48 et 1 abstention, vous avez refusé la réouverture de cet article.

Nous passons maintenant à la dernière demande, donc celle portant le numéro 56 concernant l'article 211 alinéa 2. La parole n'est pas demandée apparemment. Alors nous allons voter directement, donc ceux qui sont pour la réouverture de l'article 211 alinéa 2, touche verte, ceux qui sont contre, touche rouge. Le vote est lancé. Par 55 voix contre 47 et 1 abstention, vous avez accepté la réouverture de cet article.

Nous avons donc terminé les propositions de réouverture d'articles, je passe maintenant la parole à Monsieur Matteo Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Geschätzte Damen und Herren, ich möchte im Namen der Mitte Oberwallis aber auch anderen Fraktionen und Personen hier im Saal eine Ordnungsmotion hinterlegen. Und zwar erbitte ich oder möchte ich, dass wir abstimmen drüber, ob wir folgende Abstimmungen wiederholen können und zwar die Abstimmung zum Antrag 25, das ist zum Artikel 81 Absatz 1 Anzahl Staatsräte und der Antrag 36, der betrifft den Artikel 187. Der Grund der Hinterlegung dieser Motion ist das äusserst knappe Resultat. Mit einer einzigen Stimme haben wir darauf verzichtet, diese Themen nochmal anzusprechen in der Lesung 2 bis. Geschätzte Damen und Herren, die Lesung 2 bis wurde angedacht, um genau so Fälle nochmal neu zu diskutieren, also Entscheidungen, die relativ knapp getroffen worden sind, dass man über diese in einer bis Lesung halt einfach nochmal diskutieren kann. Und wenn man jetzt die Diskussion darüber abwürgt, ist das nicht seriös und spricht nicht dem politischen Diskurs, den wir seit Anfang an gepflegt haben. Entsprechend bitte ich euch nochmals, auf diese 2 Abstimmungen zurückzukommen und dann euch für beide Anträge auszusprechen, dass man die nochmals diskutieren würde. Vielen Dank für die Unterstützung.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Monsieur Abächerli, pour que cela soit clair, vous parlez de la demande numéro 36, donc c'est bien celle qui concerne l'article 187 alinéa 3 nouveau. Vous avez parlé de l'article 187.

Vous avez, dans votre motion d'ordre, vous demandez la réouverture de la proposition 25 et de la proposition 36. Donc la proposition 36, c'est bien celle qui concerne la réouverture de l'article 187 alinéa 3 nouveau, puisque vous avez parlé de la réouverture de l'article 187. C'est bien l'article 187 alinéa 3 nouveau ? Je vous remercie. S'il y a d'autres motions d'ordre, je propose que on fasse les débats les uns après les autres. Donc j'ouvre le débat sur la motion d'ordre déposée par Monsieur Matteo Abächerli, Monsieur Jean-François Lovey, c'est bien à ce sujet que vous voulez intervenir ? Je vous passe la parole.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, je prends connaissance maintenant de cette motion d'ordre. Je l'entends avec attention, sympathie et étonnement.

Je considère en effet que nous avons mené sur tous ces thèmes, 3 débats en plénières, sans compter les travaux en commission, une lecture dite 0, une lecture 1 et une deuxième, que nous avons à nouveau ce matin eu l'occasion de nous prononcer par vote sur l'opportunité ou non d'aller encore une fois discuter certains éléments et j'entends que sur 2 et seulement sur 2 points, notre collègue Abächerli demande qu'on revote. D'abord pourquoi ne revoter que sur les points sur lesquels il y a eu une seule voix de différence ? En quoi ceci est-il représentatif de ce que vous avez appelé ce matin un vote de hasard ? Je demande dans ce cas-là que l'on revote sur tous les points où il y a eu une dizaine de voix d'écart. Ça n'est pas sérieux. Je propose maintenant qu'on prenne acte du fait que ce matin nous avons voté et que nous devons aller de l'avant. Reste encore la possibilité, une part de travailler certains dossiers, d'autre part, de proposer qu'il y ait des variantes pour que le peuple se prononce sur certains éléments. Donc, du côté d'Appel Citoyen, la majorité du groupe n'acceptera pas la motion d'ordre. Merci.

Je vous remercie Monsieur Lovey, je passe la parole à Monsieur Fabien Thétaz.

Thétaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chers collègues, je vais répéter essentiellement ce qu'a dit Monsieur Lovey, le groupe PS et Gauche citoyenne s'oppose à cette motion d'ordre. Nous estimons qu'il n'est pas légitime de chercher à revenir sur une décision qui a été prise correctement, combien même le résultat était très serré, combien même certains y ont vu une opportunité de marchandage à la pause de midi. Je dis ceci indépendamment du résultat du vote qui n'était pas forcément en notre faveur. Voter une deuxième fois fera peut-être pencher la balance dans l'autre sens, mais le vote restera de toute façon serré, ce qui fera toujours des insatisfaits, qui pourraient à leur tour être tentés de demander de revoter.

Du reste, si on voulait être conséquent, il faudrait demander de revoter sur tous les votes serrés de la matinée, et tant qu'on y est pourquoi pas recommencer nos débats depuis le début. Cette proposition est peu élégante. Notre groupe vous demande d'y renoncer et de refuser cette motion d'ordre, merci.

Je vous remercie Monsieur Thétaz, et je passe la parole à Monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Ja, geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, ich lade sie ein, diese Ordnungsmotion zu unterstützen. Wir müssen anfangen, gesamtheitlich zu denken, wir dürfen uns dieses Chance nicht verbauen, im nächsten Frühling gemeinsam noch eine Lösung zu finden. Und deshalb bitte ich Sie hier diesen beiden Anträgen dann auch zuzustimmen und eben hier, ja, diese Chance zu packen. Und es war eine Stimme Differenz nicht 10, also es war wirklich sehr knapp und ich denke, wir tun gut daran, da zuzustimmen. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Amacker et je passe la parole à Monsieur Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Mesdames et messieurs, il ne faut pas avoir crainte de la lumière. Il y a quand même un doute objectif que Monsieur Abächerli a relevé et soutenu. Il y a pas de raison de ne pas reconsidérer ce problème. Vous pourrez empêcher le coq de chanter, mais vous n'empêcherez pas le soleil de se lever.

Je vous remercie Monsieur Perruchoud. Je passe la parole à Monsieur François Quennoz.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Donc je parle au nom du groupe UDC, donc on ne soutiendra pas cette motion d'ordre, je crois qu'on est en train de se tromper de combat, enfin il y a les forces politiques en présence qui ont voté en leur âme et conscience, on peut pas commencer à rouvrir les débats à ouvrir, je sais que c'est que ce terme n'est pas apprécié par tout le monde, mais la boîte de pandore, on peut pas l'ouvrir maintenant. Donc des décisions ont été prises ce matin, si on doit revenir sur des décisions qui ont été prises ce matin, j'aurais sans doute fait autre chose de la matinée. On a pris des décisions, on doit l'accepter, même si les votes étaient très serrés. Pour cette raison, je vous invite donc à refuser la motion d'ordre. Merci.

Je vous remercie, Monsieur Quennoz et je passe la parole à Monsieur German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Frau Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir seitens der Fraktion Zukunft Wallis haben eine gewisse Sympathie für diese Ordnungsmotion. Aber wir geben zu bedenken, dass in einer Demokratie die Stimmen gezählt und nicht gewogen werden. Auch wenn es eine Stimme Unterschied ist, so ist das in der Demokratie. Wenn wir diese Abstimmung wiederholen, wird vielleicht das Resultat auf die andere Seite kippen, auch mit 1-2 Stimmen Unterschied und das wird gleichwohl ein Zufallsmehr bleiben. Und darum sehe ich die einzige Möglichkeit, aus diesem Dilemma herauszufinden, wenn wir dann nachher über Varianten diskutieren, dass wir sagen, wir sind in diesen Fragen dermassen gespalten, dass das Volk letztlich entscheiden soll. Danke schön.

Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Je vous remercie Monsieur Eyer, je passe la parole à Monsieur Jean-Dominique Cipolla.

Madame la présidente, chers collègues, la République n'est pas nécessairement en danger, mais, il faut que vous sachiez si cette motion d'ordre est acceptée, il y a pas de raison que nous en déposions pas d'autres pour tous les votes dans lesquels on n'a pas tout à fait compris la substance des votations. Merci de votre attention.

Je vous remercie Monsieur Cipolla et je passe la parole à Monsieur Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Werte Vorsitzende, werte Kolleginnen und Kollegen, es stimmt, es gibt viele Abstimmungen, die sehr knapp gegangen sind sicher auch manchmal mit Zufall. Ich denke aber, für dieses Projekt gibt es wahrscheinlich keine andere Abstimmung, die dieses Gewicht hat. Wenn wir wollen, dass das Projekt eine Chance hat. Wir haben viel gehört, die Republik ist in Gefahr. Ich glaube heute können wir das zum ersten Mal ernsthaft sagen. Bisher wurde es eher spasshaft gemeint. Für das Oberwallis steht sehr viel auf dem Spiel, insofern dass wir einfach im Oberwallis die neue Verfassung auf der politischen Ebene, wohlverstanden hier geht es um die politische nicht um soziale Ebene, nicht verkaufen können, wenn wir mit absolut leeren Händen dastehen. Bisher haben wir diese leeren Hände. Und wenn wir jetzt nicht diese Gelegenheit nutzen, noch einmal zusammen zu sprechen, sicher auch in der Zeit von jetzt bis im Frühjahr wir das behandeln, um eine Lösung zu suchen, hinter der alle irgendwie stehen können, gehen wir wirklich ein grosses Risiko ein. Das wir diese Verfassung in den Sand setzen und deshalb ist dieser Artikel nicht gleich wie 180 andere Artikel, die die in dieser Verfassung drin sind. Ich bitte Sie wirklich, es geht ja nicht darum, dass wir ja oder nein sagen und es geht darum, dass wir noch einmal diskutieren und schauen, ob wir nicht eine Lösung finden, wo alle irgendwie sagen können: okay, damit können wir auch leben und die anderen haben auch noch ein bisschen was herauszunehmen, das hinter der Verfassung stehen könne. Besten Dank.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Monsieur Kalbermatten. La parole n'est plus demandée, nous allons donc voter sur cette motion d'ordre. Ceux qui l'acceptent, touche verte, ceux qui la refusent, touche rouge. Donc, pour être sûr qu'il y ait pas de malentendu, la motion d'ordre porte sur la réouverture de l'article 81 alinéa 1 et de l'article 187 alinéa 3 nouveau. Conformément aux propositions 25 et 36. Donc ceux qui acceptent cette motion d'ordre touche verte.

Monsieur Florian Evéquoz.

Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Question question de compréhension, excusez-moi. Est-ce que ça porte sur la réouverture de ces articles dans les débats de l'année prochaine, ou est-ce ça porte sur un nouveau vote ?

Ca porte sur un nouveau, sur la réouverture de ces articles éventuels, sur la réouverture éventuelle.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Est-ce que tout le monde est clair, cette motion d'ordre porte sur le fait de savoir si on veut revoter sur une éventuelle réouverture des articles 81 alinéa 1 et 187 alinéa 3 nouveau. Ceux qui sont pour touche verte, ceux qui sont contre, touche rouge. Le vote est lancé. Par 62 voix contre 43 et 5 abstentions, vous avez donc accepté de revoter sur ces 2 articles.

Nous allons donc directement revoter sur ces 2 articles sans débat puisque les débats ont eu lieu ce matin. Donc, premier vote concernant la proposition de réouverture numéro 25 de l'article 81 alinéa 1, ceux qui sont pour la réouverture de cet article, touche verte, ceux qui sont contre la réouverture de cet article touche rouge. On parle bien ici de l'article 81 alinéa 1. Donc pour vert, contre rouge, le vote est lancé. S'il vous plaît. Par 65 voix contre 43 et 3 abstentions, je peux avoir le silence s'il vous plaît. Par 65 voix contre 43 et 3 abstentions, vous avez accepté la réouverture de cet article.

Nous passons maintenant au deuxième vote qui concerne lui la proposition 36, soit la réouverture. Je pense que le meilleur moyen qu'il n'y ait pas de confusion, c'est qu'on se tait quand on annonce les votes. Alors, nous passons donc au vote concernant la proposition 36, soit la réouverture de l'article 187 alinéa 3 nouveau, ceux qui sont pour la réouverture de cet article, touche verte, ceux qui sont contre, touche rouge. Le vote est lancé. Par 68 voix contre 31 et 10 abstentions, vous avez accepté la réouverture de cet article.

Est-ce qu'il y a d'autres motions d'ordre concernant ces réouvertures d'articles ou est-ce que nous pouvons passer au point suivant ? Je passe la parole à Monsieur Alain Léger.

Léger Alain, membre de la constituante, Le Centre

Voilà, peut-être ma dernière prise de parole, je pense que vous êtes vaccinés. J'avais proposé une demande de réouverture d'une discussion sur Marignan qui avait été écartée, je crois, par le Bureau.

J'ai reçu l'avis de juristes qui appuient cette demande afin de finir sur une note positive, je propose une motion d'ordre afin de pouvoir nous prononcer sur ce thème, merci.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

J'ouvre donc la discussion sur cette motion d'ordre. Je passe la parole à Monsieur Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Je fais chorus aux propos de Alain Léger, incontestablement, d'un point de vue juridique, un point de vue du règlement qui nous régit, il a parfaitement raison. Nous devons rouvrir la discussion sur ce problème, pas de Marignan mais de l'hymne cantonal, c'est extrêmement important, qu'on ait un élément fédérateur qui fait du Valais un canton reconnu non seulement interne mais externe, avec une pièce exceptionnelle.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

La parole n'étant plus demandée, je vais quand même vous exposer pourquoi le Collège présidentiel a écarté cette demande, tout simplement par rapport à la note qui vous a été transmise, qui a été acceptée tacitement ce matin. Les demandes de réouverture devaient porter sur des articles, tels qu'issus de la deuxième lecture. Donc, ce fameux article sur Marignan ayant été écarté, il ne figure pas dans l'avant-projet de deuxième lecture. Voici quelle était la position du Collège présidentiel.

Comme la parole n'est plus demandée, nous allons donc passer au vote sur cette motion d'ordre qui demande donc que le plenum puisse voter sur la proposition qui avait été déposée par Monsieur Léger si mes souvenirs... Léger, Darbellay Pierre, Luisier et Perruchoud, et qui demandait donc l'introduction de l'article, d'un article sur Marignan dans le projet de deuxième lecture.

Monsieur Perruchoud, vous demandez la parole. Monsieur Perruchoud, Monsieur Perruchoud, vous pouvez prendre votre micro parce qu'il n'y a pas d'interprétation, s'il vous plaît, rappuyez, voilà.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Vous savez, ma voix porte au-delà de la Suisse et des Balkans...

Visiblement pas jusqu'aux traductrices....

Je suis d'accord avec Alain Léger.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Monsieur Perruchoud, nous allons donc immédiatement voter sur cette motion d'ordre, qui demande que le plenum puisse voter sur la proposition de réintroduction d'un article concernant Marignan ou l'hymne valaisan. Alors ce n'est pas un vote sur l'hymne, c'est juste sur la motion d'ordre.

Ceux qui sont donc pour cette motion d'ordre, ceux qui sont pour cette motion d'ordre, touche rouge, ceux qui sont contre, pardon touche verte, excusez-moi. Autant pour moi, ceux qui sont pour cette motion d'ordre, touche verte, ceux qui sont contre, touche rouge. Le vote est lancé. Par 59 voix contre 48 et 3 abstentions, vous avez refusé cette motion d'ordre. Y a-t-il d'autres motions d'ordre ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour.

5. Variantes

Varianten

2.1 Décision sur le principe des variantes / Beschluss über den Grundsatz von Varianten

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Conformément à l'article 63 alinéa 1 du Règlement, la Constituante décide avant la fin des délibérations de la deuxième lecture si le peuple doit être consulté sur des variantes. Nous allons donc ouvrir un débat sur le principe des variantes et, à l'issue de ce débat, nous voterons si le peuple doit être consulté. Je rappelle qu'à ce stade, le débat doit uniquement porter sur le principe des variantes. Est-ce que des variantes sont oui ou non soumises au peuple et non pas sur le thème des variantes éventuelles. J'ouvre donc le débat sur cette question.

Je passe la parole à Monsieur Damien Fumeaux.

Fumeaux Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Merci madame la présidente, je parle ici à titre personnel, lorsque le peuple a voté en juin 2018 sur la révision de la constitution, il a voté pour une Constituante, pour lui faire et une constitution. Il a pas voté pour la faire lui-même par le biais de variantes. C'est pourquoi je refuserai un tel type de procédé. Merci de votre attention.

Je vous remercie Monsieur Fumeaux, je passe la parole à Monsieur Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames et messieurs, je prolonge et partage les propos qui viennent d'être émis par notre collègue, je pense effectivement que nous avons reçu mission à 130 après élection, de représenter le peuple et de penser quelque chose qui soit un socle constitutionnel pour notre canton et en particulier pour son futur. Nous avons travaillé et nous n'avons pas terminé d'ailleurs, ce travail d'examen et de création.

Le courage voudrait que nous présentions un texte cohérent, homogène et qui tienne du premier au dernier article dans une certaine ligne et une certaine force. Il me paraît quelque peu lâche de se décharger sur le peuple de questions complémentaires probablement un peu embarrassantes, ce qui aurait surtout pour mérite d'embarrasser le peuple dans son choix. Cela peut paraître un tout petit peu étonnant puisque Appel Citoyen a déposé lui-même une éventuelle demande de proposition de variante, ceci dans le cas où le principe des variantes serait retenu et ouvert, nous participerons à l'élaboration des thèmes mais, a priori et dans le débat d'entrée en matière sur le principe Appel Citoyen propose une constitution sans variante proposée au peuple valaisan. Merci.

Je vous remercie Monsieur Lovey, je passe la parole à Monsieur Michael Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die SVPO ist dagegen, dass wir dem Volk Fall Varianten vorlegen. Die SVPO hat über die letzten Jahre unsere Werte und die Positionen unserer Wählerschaft und vor allem auch die Interessen des Oberwallis hier mit vielen Vorschlägen und Anträgen eingebracht. Mit fast allen sind wir gescheitert. Der vorliegende Verfassungsentwurf ist für uns als Gesamtkonstrukt keine gute Verfassung für das Wallis. Der Entwurf ist für uns inakzeptabel. Das machen auch ein paar Varianten, schlussendlich nicht besser, sondern führt nur zu Verwirrung und zu einem Durcheinander. Ich weiss nicht, ob das vielleicht auch das Ziel ist, dass man irgendwie mit Varianten jetzt versucht, die Sache doch noch zu retten. Wir haben nun einen Entwurf. Die SVPO lehnt diesen ab. Ein paar Korrekturen gibt es jetzt dann vielleicht noch und anschliessend soll dieser Entwurf dem Volk vorgelegt werden und dann wird das Walliservolk das Urteil fällen und zwar auch ohne Varianten. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Kreuzer et je passe la parole à Monsieur German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Ja, geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, bis jetzt habe ich nur Fraktionssprecher gehört, die gegen Varianten sind. Ich hoffe, das ich nicht der Einzige bin, der sich für Varianten ausdrückt. Wenn ich mich im Vorfeld umgehört habe, in Bezug auf diese Diskussion um den Varian... bei Varianten kommt ein Einwand, der besagt, dass Varianten zu kompliziert wären. Da sage ich, es dürfen selbstverständlich nicht mehr als 2-3 Varianten sein, respektive 2-3 Fragestellungen, die das Stimmvolk zu beantworten hat, und ich habe auch die Erfahrung gemacht, dass das Stimmvolk bei weitem nicht dumm ist, sondern dass es sehr wohl sehr wohl in der Lage ist über konkrete Fragen Position zu beziehen. Das beste Beispiel, und ich

habe schon vielfach erwähnt, sind die Anzahl Staatsratssitze, wir werden darüber nochmal diskutieren. Aber es ist eine Tatsache und das wird so bleiben, in diesem Saal werden die Meinungen immer sehr knapp ausfallen und da ist es meiner Ansicht nach rechtens, wenn letztlich das Volk sagen soll, wie viel Staatsratsitze beispielsweise er sagen will. Und dann ein zweiter Punkt der für die Varia für Varianten entspricht, ist diejenige, dass diese Varianten Diskussion, die Debatten im Vorfeld der Abstimmung über das gesamte Projekt beleben wird. Man wird über konkrete Punkte sprechen können und dadurch wird das Stimmvolk auch sehr gut orientiert werden, warum und wieso man sich für eine Variante oder gegen eine Variante aussprechen soll. Es nehme mit Verwunderung zur Kenntnis, dass die SVP gegen diese Varianten Diskussion ist. Diejenigen die immer das Stimmvolk hochgehalten haben, wobei, da muss man sagen und da müsst ihr auch ehrlich sein. Ihr wart von Anfang an gegen die Verfassung, ihr habt schon ein Komitee gegründet gegen die Verfassung und da ist Hopfen und Malz verloren, auf euch da noch einzugehen. Also ich finde... also unsere Fraktion ist ganz klar für Varianten. Noch einmal 2-3 wenige Fragestellungen und das Stimmvolk wird durchaus in der Lage sein, diese Fragen zu beantworten. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Eyer je passe la parole à Moniseur Matteo Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Vielen Dank, geschätzte Damen und Herren, die Mitte Oberwallis ist grundsätzlich nicht ein grosser Fan von Varianten. Es ist schon im Idealfall sollten wir eigentlich ohne Variante vors Volk treten, aber wir sind heute noch nicht am Schluss unserer Arbeiten und wir müssen uns die Option freihalten, dass wir am Schluss doch noch eine Variante dem Volk präsentieren können, wenn wir dann bei der 2bis nicht weiterkommen. Entsprechend werden wir uns nicht gegen die Varianten heute aussprechen, sondern eben diese Türe offen lassen. Damit wir nach der 2bis, dann wirklich die Entscheidung treffen können, braucht es Varianten und wenn ja, welche? Danke für die Aufmerksamkeit.

Je vous remercie Monsieur Abächerli et je passe la parole à Monsieur Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe VLR est pour le principe des variantes. A nos yeux, il est important de se laisser cette possibilité à ce stade, au moment où nous ne savons pas encore ce qu'il ressortira de la lecture 2 bis.

La question des variantes est une question délicate et notre groupe ne veut pas d'un bulletin de vote qui ressemble davantage à un questionnaire médical avec de multiples cases à cocher, mais certains thèmes sont délicats et serrés chez nous, nous l'avons encore vu ce matin. Notre groupe a donc déposé 2 demandes de variantes que je développerai par la suite. Par contre, notre groupe s'opposera à des demandes de variantes portant sur des sujets qu'il n'apparaît pas nécessaire de sortir du texte. A ce stade, laissons-nous cette possibilité. Elle est prévue dans la constitution actuelle et il serait dangereux d'y renoncer maintenant par principe. Je crois que personne ne peut assurer aujourd'hui que nous pouvons nous dispenser de cette possibilité. Nous verrons ensuite, après la lecture 2 bis, si, au final, des variantes doivent être validées et, le cas échéant, proposées au peuple ou non. Nous soutenons donc le principe des variantes et je vous remercie de votre attention.

Je remercie Monsieur Vuille. Je passe la parole à Monsieur Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Mesdames et messieurs, nous sommes en train de mettre sous toit une oeuvre pharaonique. Une constitution cantonale, c'est un ouvrage énorme, comportant de nombreuses composantes et il est tout à fait normal, naturel et sans doute nécessaire, qu'il y ait des opinions divergentes, qui ne sont pas nécessairement incompatibles les unes avec les autres.

Nous recherchons le compromis absolument, il faut y aller dans le sens de ce compromis et d'ouvrir la voie à des variante est l'outil qui permet justement la recherche du compromis. Je peux vous donner, je pourrais vous en donner de nombreux exercices et exemples, le problème de la composition du Conseil d'Etat, 5 ou 7 membres. Ceux qui disent 5 ne sont pas nécessairement des imbéciles. Ceux qui disent 7 ne se sont pas nécessairement des imbéciles. On peut pas mettre 6 malheureusement, il faut choisir entre 5 et 7 mais entre les 2, il faut choisir, et ceux qui choisissent d'un côté ou de l'autre optent pour une conception de la gouvernance étatique avec laquelle on peut se déclarer d'accord ou pas d'accord, mais c'est la majorité qui décidera. L'élection au Conseil d'Etat, entre le système proportionnel, Proporz, ou bien Major, majoritaire, c'est pas complètement incompatible. J'ai mes convictions, j'ai mes croyances, mais il n'y a que les imbéciles qui croient avoir toujours tort ou raison. Alors, là, je crois penser qu'il faut ouvrir la discussion, faut pas avoir peur d'avoir des variantes, on va débattre ces variantes et puis à un certain moment, et ben le système démocratique veut que la majorité décide et puis on s'alignera derrière le système qui a eu la majorité, mais n'ayons pas crainte de débattre, n'ayons pas crainte des variantes.

Je vous remercie Monsieur Perruchoud et je passe la parole à Monsieur Flavio Schmid.

Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Auch die CSPO-Fraktion möchte Türe nicht schliessen und den Spalt offen lassen, dass man Varianten ins Feld führen kann, ob die Varianten die Kreditibilität der Verfassung stärken oder schwächen, wird sich weisen. Es ist für uns auch schwierig, der Zeitpunkt dieser Frage, weil wir haben heute einige Artikel die als Varianten auch vorgeschlagen werden, haben wir wiedereröffnet und werden wir wieder debattieren und wir wissen ja nicht, was das Ergebnis aus der 2bis Lesung ist und deshalb ist es etwas schwierig, anschliessend dann auch noch die Inhalte oder die Artikel der Varianten zu besprechen.

Deswegen, der Zeitpunkt dieser Frage ist für mich eigentlich etwas am falschen Ort. Nichtsdestotrotz, wie gesagt die Türe offen behalten und die Varianten als mögliches Szenario weiterhin mittragen. Besten Dank.

Je vous remercie Monsieur Schmid et je passe la parole à Madame Kamy May.

May Kamy, membre de la constituante, Le Centre

Madame la présidente, chères et chers collègues, je pense que le peuple sait ce qu'il fait quand il vote. Le souverain a raison quand il parle et nous pouvons soumettre des variantes à la population. La Constitution fédérale nous laisse la possibilité d'ouvrir 3 sujets en variantes, d'autres cantons l'ont fait quand ils ont soumis leur constitution au peuple, c'est le cas par exemple de Berne, qui a soumis une variante.

Alors, nous ne sommes pas dans une constitution non plus à QCM et nous devons rester humbles face à cette question. Nous devons garder le cœur de la constitution à la charge de la Constituante et les disputes de partis aux partis. Mais nous pouvons admettre que certains articles puissent être si émotionnels et si socialement vivants dans la population, que nous devrions le soumettre au peuple, en tout cas, c'est une question que nous devons, à laquelle nous devons réfléchir jusqu'au printemps. Donc, restons pragmatiques, restons raisonnables, ouvrons le système de variantes et puis ensuite discutons sur quelles variantes nous voulons mettre sur la table pour ce printemps. Merci de votre attention.

*Je vous remercie Madame May et je passe la parole à Monsieur Edmond Perruchoud.
Deuxième prise de parole, Monsieur Perruchoud.*

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame May, d'accord avec vous, réfléchir, mais d'accord avec notre collègue Flavio Schmid, nous devons, motion d'ordre que je dépose maintenant, suspendre la discussion des variantes, savoir quel sera le sort réservé aux propositions qui ont été acceptées tout à l'heure et ensuite, on viendra discuter de variantes ou de non-variantes. Donc motion d'ordre, ne pas parler de ce thème et renvoyer ce thème à l'issue de la discussion avec les propositions de réouverture qui ont été acceptées.

Je vous propose qu'on finisse ce débat avant de passer à la motion d'ordre, auquel cas si la motion d'ordre est acceptée, ça sera reporté. Si la motion d'ordre est refusée, on passera directement au vote sur la question de principe sur les variantes. Je passe donc la parole à Monsieur François Quennoz.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, je parlais de boîte de pandore, il y a quelques minutes, je crois qu'on en a la preuve, qu'on vient effectivement de l'ouvrir, donc voilà, tel est le jeu.

Du côté du groupe UDC, donc on va s'opposer aux différentes variantes. Je pense que l'on doit, après 4 ans de travaux, avoir le courage de nos opinions et puis le courage du texte qu'on va proposer devant le peuple. Si l'on remonte à la fin de l'été 2018, plusieurs d'entre vous ont sans doute participé à certains débats, en général les sujets des débats étaient le nombre de députés au Grand Conseil, le nombre de Conseillers d'Etat, le mode d'élection et finalement on arrive au résultat où on a été incapable de trancher sur ce genre de question. Le peuple n'attendait pas de nous une belle description du développement durable mais il attendait de nous qu'on puisse avoir un avis clair sur ces questions, raison pour laquelle notre groupe s'opposera aux variantes. Merci de votre attention.

Merci Monsieur Quennoz, je passe la parole à Monsieur German Eyer, deuxième prise de parole.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Gut, die Debatte ist im Gang und es kommen immer neue Vorschläge. Flavio Schmid hat durchaus recht, auch Herr Edmond Perruchoud hat durchaus recht. Man muss sich tatsächlich die Frage stellen, ist jetzt der richtige Zeitpunkt über Vorschläge, es sind insgesamt 7, ist es jetzt der richtige Zeitpunkt sich jetzt festzulegen auch welche Varianten wir uns oder welche Varianten allenfalls präsentiert werden wollen. Ich denke auch, wir haben entschieden, dass das der Punkt über das Ausländerstimmrecht auf kommunaler Ebene noch einmal diskutiert wird, wir haben auch entschieden, dass die Anzahl Staatsräte noch einmal diskutiert werden und ich glaube, es ist intelligent, wenn wir sagen, wir müssten vorerst diese Diskussion abwarten schauen, was aus dieser Diskussion resultiert und erst danach können wir uns auf Varianten festlegen. Deshalb hat Herr Edmond Peruchoud, der ein lang erfahrener Parlamentarier ist, durchaus Recht mit seiner Ordnungsmotion und ich unterstütze diese Ordnungsmotion.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Comme il n'y a plus de demande de prise de parole, je vous rappelle la raison pour laquelle le Collège présidentiel a décidé de cette systématique puisque, selon notre article 63 alinéa 1 de notre Règlement, la Constituante décide avant la fin des délibérations de la deuxième lecture si le peuple doit être consulté sur des variantes.

Raison pour laquelle nous avons proposé ce timing et également pour que le Bureau ait le temps de rédiger ces variantes, de se consulter, de discuter, autrement ça va être relativement court, le temps qui sera à disposition. J'ouvre maintenant la discussion sur la motion d'ordre

déposée par Monsieur Perruchoud. A savoir que le débat sur le principe des variantes devrait avoir lieu si j'ai bien compris, Monsieur Perruchoud, à l'issue des discussions sur les réouvertures d'articles, c'est juste, d'accord. Alors, j'ouvre le débat sur cette motion d'ordre et je passe la parole à Monsieur Flavio Schmid.

Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Ich bin nicht sicher ob wir alle das gleiche meinen, ich denke die Grundsatzfrage, dass es, ob es Varianten gibt die darf man stellen und die soll hier auch beantwortet werden. Es geht einfach um den Punkt will man jetzt schon in die Materie und die einzelnen Artikel dann hineingehen? Ich hoffe, dass das auch im Sinne und Geiste von Edmond Perruchoud ist. Das wir die Frage Varianten ja/nein, die können wir heute beantworten, aber den Inhalt der einzelnen Artikel erachte ich auch als den falschen Zeitpunkt. Aber ich weiss nicht, ob das dem den Überlegungen von Edmond entspricht.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Alors la motion d'ordre qui est soumise par Monsieur Perruchoud est que nous reportions le débat sur le principe des variantes à la fin des débats sur les réouvertures d'articles, c'est cette motion Monsieur Perruchoud, vous me confirmez que c'est juste ?

Perruchoud Edmond, membre de la Constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, vous êtes parfaite vous avez parfaitement compris mon propos et également ma pensée.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Ok, c'est bien ce qui est proposé par Monsieur Edmond Perruchoud. Donc que le débat que nous avons actuellement sur le principe des variantes soit reporté à l'année prochaine, après les débats concernant toutes les réouvertures d'articles que nous avons votées aujourd'hui. Je passe la parole à Monsieur Jean Zermatten.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, je suis un peu surpris de voir que cet après-midi est régi par des motions d'ordre.

Nous avons reçu un ordre du jour, nous nous sommes déterminés sur cet ordre du jour, nous avons pu présenter des propositions de variantes et soudain, il faudrait tout stopper et attendre la fin de la deuxième lecture bis, c'est-à-dire probablement à la fin février, peut-être au mois de mars pour pouvoir nous déterminer sur l'existence ou non de variantes et sur ensuite le contenu de ces variantes. J'aimerais simplement dire que nous n'avons pas le temps, nous n'avons pas le luxe de cette motion d'ordre et que nous devons décider aujourd'hui 1, si nous voulons ou non des variantes, je crois que tous les groupes, ou plus ou moins tous les groupes se sont exprimés très clairement sur ce principe. Et deuxièmement, que nous ouvrons ensuite la discussion sur quel, le nombre et quelles variantes, et là on a déjà une liste de propositions, donc, c'est pas tombé du ciel. Il nous restera à la fin de la deuxième lecture, pour autant qu'on ait adopté le principe des variantes, à la fin de la deuxième lecture, à décider si, oui ou non, nous présentons 1,2 ou 3 variantes. Je précise ici que le fait d'avoir plus de 2 variantes pose un problème constitutionnel assez sérieux qui pourrait nous valoir quelques retards et nous n'avons pas la possibilité d'avoir des retards. Donc j'invite le plenum à rejeter la motion de Monsieur Perruchoud et ensuite de poursuivre la discussion telle qu'elle a été prévue dans l'ordre du jour. Je vous remercie.

Je vous remercie Monsieur Zermatten, je passe la parole à Monsieur German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Ganz kurz, ich habe nicht eine materielle Berichtigung, sondern eine politische Berichtigung. Ich habe die Ordnungsmotion von Herrn Perruchoud falsch verstanden. Ich habe gemeint, dass er einverstanden ist, dass wir vorerst über den Grundsatz abstimmen und die Diskussion über die Anträge zu einem späteren Zeitpunkt führen. Ich stelle jetzt fest, dass er umgekehrt vorgehen will und das kann ich natürlich nicht unterstützen. Darum werden wir die Ordnungsmotion von Herrn Perruchoud nicht unterstützen.

Je vous remercie Monsieur Eyer. La parole n'étant plus...oui je passe la parole à Monsieur Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, c'est vrai que c'est compliqué de se positionner en l'état sur la proposition qui nous est faite. Effectivement, la question pourrait être délicate vu les articles qui ont été acceptés d'être réouverts si aujourd'hui on devait déjà décider, de fermer la possibilité d'une variante, par contre je ne vois pas le problème de se prononcer sur les articles qui ne sont pas proposés à la réouverture. Donc j'ai compris qu'il y avait différentes intentions aussi dans la motion d'ordre, à ce stade-là, je dirais à titre personnel, je pense qu'on pourrait voter sur le principe et en tout cas sur les articles qui n'ont pas fait l'objet d'une réouverture en 2 bis.

Et puis, si c'est la volonté de soumettre, de dire, est-ce que les articles qui sont réouverts et qui font l'objet d'une variante, est-ce qu'on doit déjà prendre une position figée ou pas. Quoi qu'il en soit, ça me paraît un peu délicat cette proposition qui est faite maintenant, je demande dans la mesure du possible, si ça ne serait pas possible de suspendre la séance 5 minutes qu'on puisse en discuter puisqu'il y a différentes conceptions, différentes interprétations, qu'on puisse ensuite décider librement de comment on va organiser la suite de notre après-midi.

Merci Monsieur Vuille, je passe la parole à Monsieur Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Que vous m'entendez, merci. Les thèmes de la réouverture décidés par cette assemblée sont connus. Les résultats ne le sont pas, ce qui peut influencer grandement la suite des travaux.

La suite des travaux en ce qui concerne la proposition de variantes ou la proposition de non variantes, puisque je constate, et même mon ami politique de longue date German Eyer, ne me comprend pas pour éviter toute discussion, en ce qui me concerne, je retire ma motion d'ordre en espérant que si certains ont une conception meilleure de la conduite les travaux, de la réintroduire.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Monsieur Perruchoud, on va juste discuter 2 minutes, mais je vous demande de ne pas quitter la salle le Collège présidentiel, s'il vous plaît.

S'il vous plaît. Nous allons donc suspendre les débats jusqu'à 15 heures 15. Nous avons pris note du retrait de la motion d'ordre de Monsieur Perruchoud mais ce qui va permettre de discuter et de voir si d'autres motions d'ordre vont arriver par rapport à ça. Donc jusqu'à 15 heures 15.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Voilà, je vous demande d'être très attentif, le Collège présidentiel, compte tenu de ce qui a été évoqué, vous fait la proposition suivante, en dérogation du Règlement. Donc aujourd'hui, on

voterait sur le principe des variantes : est-ce que oui ou non le peuple sera consulté sur des variantes ? Aujourd'hui, on voterait également sur les propositions qui ne font pas l'objet d'une réouverture d'articles, donc qui ne font pas l'objet de la 2bis, c'est-à-dire des propositions de variantes 1, 3 et 7. Ensuite, à la fin de la lecture 2 bis, on voterait sur les propositions, concernant les propositions, enfin concernant les variantes, les thèmes de variantes qui ont été réouvertes aujourd'hui et qui font l'objet d'une lecture 2 bis, à savoir les propositions de variantes 2, 4, 5 et 6. Et finalement, à l'issue de la lecture 2 bis, ça ne semblait pas non plus clair pour tout le monde, on rouvrirait à des nouvelles propositions de variantes qui seraient votées immédiatement à la fin de la lecture 2 bis et portant uniquement sur des articles qui ont fait l'objet de la lecture 2 bis. Est-ce que c'est clair et ce qu'il y a des questions ? Donc, aujourd'hui, vote sur le principe des variantes, vote sur les propositions de variantes dont les articles ne font pas l'objet d'une réouverture, c'est-à-dire 1, 3, 7. A la fin de la lecture 2 bis, on voterait sur les propositions qui concernent les articles qui ont été réouverts aujourd'hui, les propositions de variantes, c'est-à-dire 2, 4, 5 et 6, et également puisque des variantes pourraient, ou des propositions pourraient émerger des résultats de la lecture 2 bis, on rouvrirait la possibilité de faire des nouvelles propositions de variantes mais uniquement sur les articles qui ont été réouverts et qui font l'objet de la 2 bis. J'ouvre le débat sur cette question et je passe la parole à Monsieur de Damien Clerc.

Clerc Damien, membre de la constituante, Le Centre

Madame la présidente, chers membre du Collège présidentiel, chers Constituants, je remercie le Collège présidentiel pour cette proposition à laquelle j'adhère en partie. Donc tout d'abord de faire un débat de principe variant ou pas variant, il y a une unité de matière et c'est simple, c'est clair. D'ailleurs, suivant le résultat du vote, les autres questions n'auront plus lieu d'être. En ce qui concerne la deuxième partie, moi je propose une autre solution qui est proche de celle de Monsieur Perruchoud : si on décide qu'on est d'accord de faire des variantes, y a plusieurs questions qui se posent, notamment, combien de variantes ? Il y a des gens qui sont prêts à concéder 1 ou 2 variantes pour garder une clarté au niveau du vote populaire, il y en a qui seraient prêt à faire 7, 8 variantes. Et on ne peut pas se prononcer là-dessus aujourd'hui, parce qu'on n'a pas le projet qui est sur la table, c'est impossible. Aujourd'hui, si on dit, aujourd'hui on est à 7 membres dans le Collège, dans le Conseil d'Etat, peut-être ce sera 5 finalement. Pour savoir si ce variant-là est important pour certains ou pour d'autres, pour moi, ça change rien, je vous le dit tout de suite, mais pour certains, ça peut changer.

Donc à ce moment-là, on a besoin d'avoir cette connaissance. Ma proposition, c'est ce débat de principe, OK, ensuite, motion d'ordre pour proposer que si on dit oui aux variantes, on en parle seulement à la fin, quand on a un projet complet. Merci.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Monsieur Clerc, c'est justement le but de la proposition du Collège présidentiel, c'est que aujourd'hui on voterait que sur les articles qui n'ont pas fait l'objet d'une réouverture et où on sait exactement de quoi il s'agit.

Clerc Damien, membre de la constituante, Le Centre

Je veux juste préciser du coup, mais par exemple, on ne va pas se prononcer aujourd'hui sur le nombre de Conseil d'Etat. Donc, moi, je peux ouais, mais il y a tel variant qui est important. Je dis oui aujourd'hui à ce variant. Mais, une fois qu'on aura changé l'article sur le Conseil d'Etat, je peux penser en fait, c'est important d'avoir un variant sur le Conseil d'Etat, mais je veux pas qu'il y ait 3 variants ou 4 variants. J'en veux qu'un, et je peux pas me prononcer aujourd'hui.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Mais ce débat, il aura lieu lors du débat sur les variantes. Aujourd'hui, on se prononce que sur les thèmes, rien n'empêche que l'année prochaine, même si aujourd'hui le thème a été ouvert, lors du débat consacré aux variantes, on dise non à cette variante. Est-ce que vous maintenez votre motion d'ordre, Monsieur Clerc ? Ou votre contre-proposition ?

Non, c'est bon, je suis madame la présidente,

Merci Monsieur Clerc. Est-ce que d'autres personnes veulent s'exprimer sur cette nouvelle procédure ? Je passe la parole à Monsieur Jean Zermatten.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Oui, madame la présidente, mesdames et messieurs, merci au Collège présidentiel de nous faire une proposition pour essayer de sortir de cette impasse. Personnellement, je suis d'accord avec les 2 premières phases que vous avez énoncées, c'est-à-dire 1. se prononcer sur le principe variantes, non ou pas de variantes, éventuellement le débat s'arrête là. Si variantes se prononce sur les 3 que vous avez, telles que vous avez annoncées aujourd'hui. Et puis après la deuxième lecture, de pouvoir se prononcer sur les autres thèmes. Par contre, je pense pas, au vu du nombre de variantes qu'on peut amener, que l'on doit encore, après la fin de la deuxième lecture, amener d'autres thèmes à variantes. Je rappelle que du point de vue constitutionnel, au-delà de 2 variantes, on va être très mal. Donc, c'est une question constitutionnelle très sérieuse qui se pose et on peut pas arriver aujourd'hui, par exemple, on accepte les 3 variantes, après on n'accepte encore 2, avec 5 variantes et puis encore on pourra en proposer. Donc je vous propose de renoncer à la dernière partie que vous avez énoncée. Je demande au Collège présidentiel de se prononcer là-dessus, je ne vais pas faire une motion, il y a eu assez de motions aujourd'hui qui m'ont assez agacé.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Monsieur Zermatten, je vais vous faire la même réponse que j'ai faite à Monsieur Damien Clerc. C'est pas parce que aujourd'hui ou à la fin de la lecture 2 bis, le plénum décide de rouvrir ou d'ouvrir le débat sur une variante en particulier que cette dernière sera finalement acceptée. C'est juste la question de savoir quels thèmes on veut soumettre à ce plénum pour des possibles variantes, mais c'est pas parce qu'il y aura 20 demandes acceptées même aujourd'hui ou à la fin de la lecture 2 bis que ces 20 seront mises en variantes.

Je passe la parole à Monsieur Jean Zermatten.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Oui, excusez-moi, j'ai bien compris, mais j'aimerais, parce que vous avez dit qu'on pouvait réouvrir encore, on a aujourd'hui déjà 7 thèmes, on sait encore que sur les thèmes qui ont été recouverts, il faut, je pense, à un moment donné dire stop, et ça suffit.

Et je vois pas qu'on amène encore d'autres thèmes. Je sais bien qu'au final il faudra se déterminer sur quelles variantes on soumet au peuple, mais plus il y en aura et plus l'exercice sera difficile. Je vous rappelle que notre temps est compté.

Je passe la parole à Monsieur Jacques Blanc.

Blanc Jacques, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, je ne suis pas juriste, j'aimerais bien être sûr de comprendre les choses. Donc, on a reçu une directive. On a pu émettre des propositions et sur cette base-là, un ordre du jour a été établi en ouverture de séance, on l'a approuvé. Et maintenant, la motion d'ordre, la proposition que vous faites, c'est que cette motion

d'ordre annule la procédure qu'on a adoptée ce matin, que vous aviez initiée vous, via les courriers qu'on a reçu, pour la remplacer par une autre procédure.

Je ne sais pas si ceci est conforme au Règlement, ça c'est la première question que je me pose. Et ensuite, dans la la procédure, vous nous aviez dit qu'il fallait annoncer des propositions, énoncer des propositions, vous les signaler, et tout à coup maintenant, on pourrait en rajouter de nouveau à la prochaine, à la prochaine occasion, ce qui me paraît un petit peu, un petit peu étrange, surprenant.

Je profite du fait que j'ai demandé la parole pour vous dire que la proposition que j'ai faite de réduire la composition du Grand Conseil, je l'ai faite vu le délai impératif qui était fixé à ce moment-là. Dans l'urgence et par précaution. Après, j'ai lu et relu les rapports de commissions, rapports de minorités, j'ai constaté que il y avait énormément d'arguments qui justifient cette réduction. Et, malgré tout il subsiste au sein de cette Constituante, une majorité favorable au statu quo pour des raisons que j'ai pas besoin d'énumérer. Pour ma part, je continue de penser que cette option n'est ni heureuse, ni économe si vous faites une comparaison avec le reste des cantons suisses, c'est suffisamment éloquent pour que... j'ai pas besoin d'énoncer des chiffres ici. Mais, en l'état, je pense inutile de prolonger les délibérations et je retire ma proposition. Voilà, ça ça va raccourcir les débats. Je vous remercie de votre attention et j'aimerais avoir une réponse à ma question.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Monsieur Blanc et le plénum et compétent pour déroger et au Règlement et aux procédures qu'il a adoptés ce matin. De toute manière, ces propositions vont être soumises au vote. Donc, voilà, je sais pas si j'ai répondu à votre question.

Est-ce que quelqu'un demande que ce vote se fasse de manière séparée en fonction des différents points ? Où est-ce qu'on fait un vote global sur la procédure ? Monsieur Perruchoud, vous demandez la parole.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, je partage les inquiétudes de notre collègue Jacques Blanc, pour vous dire, en ce qui me concerne et avec moi toutes les personnes de bonne volonté et ils sont ici une grande majorité, on vous demande de suivre la proposition que vous avez faite, de mettre au vote et de poursuivre nos travaux.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Monsieur Perruchoud, nous allons donc mettre au vote cette proposition du Collège présidentiel que je vais vous rappeler, pour qu'on soit bien clair.

Donc, aujourd'hui, on va voter sur le principe des variantes, oui, non, est-ce que le peuple doit être consulté sur des variantes ? On votera également sur les propositions de variantes sur les articles qui ne font pas l'objet de la lecture 2 bis et on prend note que Monsieur Blanc a retiré sa proposition de variante. On voterait donc sur les propositions 1 et 7. A la fin de la lecture 2 bis, on voterait sur les propositions de variantes concernant les articles qui ont été réouverts aujourd'hui et qui font l'objet aujourd'hui d'une proposition de variantes, à savoir les propositions 2, 4, 5 et 6. Et finalement, à la fin de la lecture 2 bis, on votera immédiatement sur d'éventuelles nouvelles propositions de variantes qui ne pourraient concerner que des articles faisant l'objet de la lecture 2 bis et non pas sur des articles qui n'ont pas été réouverts. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Ok, alors ceux qui sont pour cette nouvelle procédure appuient sur la touche verte, ceux qui sont contre appuient sur la touche rouge. Le vote est lancé. Par 96 voix contre 9 et 6 abstentions, vous avez donc validé cette nouvelle procédure.

Alors, si on suit maintenant notre ordre du jour et ce qui a été voté à l'instant, nous reprenons donc sur le principe des variantes. Est-ce que quelqu'un, avant que nous passions au vote, veut encore s'exprimer sur cette question, le principe des variantes ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc voter. Ceux qui sont pour que le peuple soit consulté sur des variantes, touche verte, ceux qui sont contre que des variantes soit soumises au peuple, touche rouge. Le vote est lancé. Par 73 voix contre 35 et 3 abstentions, vous avez accepté le principe des variantes.

Nous passons donc maintenant au point 5.2. de l'ordre du jour.

2.2 Thèmes des variantes / Themen der Varianten

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Et nous limitons donc les débats aux 2 propositions de variantes qui ne font pas l'objet de la deuxième lecture bis, à savoir les propositions 1 et 7 compte tenu du retrait de la 3. J'ouvre donc la discussion à ce sujet.

On commence par la proposition 1 concernant le préambule et je passe la parole à Monsieur German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS

Geschätzte Vorsitzende, werte Kolleginnen Kollegen, ich habe es an dieser Stelle schon einmal gesagt, die Präambel ist beim Sorgenbarometer der Walliserinnen und Walliser vermutlich nicht an erster Stelle. Trotzdem beantragt unsere Fraktion, die Präambel dem Stimmvolk zu einem Entscheid zu unterbreiten und zwar haben wir 2 jetzige Vorschläge auf dem Tisch wir haben den Vorschlag wie er vom Plenum verabschiedet worden ist, nämlich mit der Anrufung im Namen Gottes des Allmächtigen. Und dann haben wir einen Vorschlag der Minderheit, die sagt: ohne Anrufung aber "die wir an Gott glauben oder unsere Werte aus anderen Quellen schöpfen". Diese zwei Möglichkeiten haben wir. Wir sind der Ansicht, dass wir diesen Entscheid dem Stimmvolk überlassen sollten, weil das eine Gelegenheit ist, die wir nicht verpassen sollten, weil das Resultat ist seine Entscheidung für die eine oder andere Fassung. Es hat wie die Präambel selbst keine rechtliche Wirkung, aber ist von besondere Bedeutung für die Interpretation, wie stark der christliche und autoritäre Gottesglaube noch in der Bevölkerung verankert ist oder ob sich eine gewisse Öffnung für Andersgläubige oder Nichtgläubige zeigt. Geben wir diese Wahlmöglichkeit dem Stimmvolk und fürchten wir das Ergebnis nicht. Danke schön.

Je vous remercie Monsieur Eyer et je passe la parole à Madame Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Madame la présidente du Collège présidentiel, chères et chers collègues, nous demandons également à la possibilité de soumettre des variantes par rapport au préambule. Comme ça vient d'être dit, c'est un texte qui n'a aucune valeur, entre guillemets, par rapport à notre future constitution. Par contre, en discutant dans la rue, on se rend compte que c'est quelque chose d'éminemment émotionnel.

Vouloir inscrire au nom de Dieu Tout-puissant, vouloir le biffer, le plenum a à maintes reprises discuté sur cette thématique, on a vu que les opinions sont assez serrées et nous proposons donc de laisser ce choix, qui n'est pas, qui ne fait pas partie du corps finalement du projet qu'on va soumettre à la population, donc laisser ce préambule, le choix de ce préambule à la population. Merci.

Je vous remercie Madame Vuagniaux et je passe la parole à Monsieur Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe VLR s'exprime ici contre la proposition de variante sur le préambule. Nous avons largement débattu de ce sujet. Je rappelle, comme cela a été dit, qu'il n'a aucune portée juridique, bien sûr que certains sont déçus du texte qui est passé, nous le comprenons tout à fait, c'est d'ailleurs quelque chose de très personnel et qui traverse les sensibilités politiques. Mais voulons-nous que lors du débat en vue de la votation populaire, ce soit ce thème qui soit mis en exergue et qui occupe le débat public ? Cela passerait sous silence toutes les dispositions que nous avons acceptées et qui, elles auront un effet concret pour le citoyen. Donc c'est pour cette raison que nous vous demandons de rejeter cette proposition de variante sur le préambule. Je vous remercie de votre attention.

Je vous remercie Monsieur Vuille, je passe la parole à Monsieur Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames, messieurs, je partage les points de vue exprimés, pas par Monsieur Vuille mais par ces 2 prédécesseurs, Appel Citoyen considère aussi que le préambule à une valeur symbolique, symbolique ça veut dire non négligeable, ça donne le « la » au début d'une portée.

Pourquoi le faire figurer potentiellement en variante ? Parce que le résultat qui lui sera réservé n'a pas d'incidence sur la force structurelle juridique de l'ensemble. Et nous savons aussi qu'il y a probablement un décalage assez fort entre ce que pense la population, du moins la consultation qui avait eu lieu à l'époque l'avait montré, et ce qui a été décidé ici en séance. Je comprends bien la proposition de Monsieur Vuille disant que ce serait regrettable que ce dossier-là prenne le devant lors des débats publics lors des séances d'information, mais, par ailleurs, il serait probablement dommage de le laisser de côté, d'autant plus qu'il est plus facile probablement de l'expliquer au peuple et aux participants aux séances d'information et au débat, que la différence entre un système électoral majoritaire ou proportionnel. Vu les retombées symboliques et l'intérêt possible chez le citoyen ou la citoyenne Appel Citoyen propose et maintient l'idée d'une variante autour du préambule. Merci.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie Monsieur Lovey. La parole ne semble plus être demandée. Nous allons donc passer au vote. Ceux qui sont pour qu'une variante sur le préambule soit examinée, appuient sur la touche verte, ceux qui s'opposent à ce qu'une variante sur le préambule soit examinée, touche rouge. Le vote est lancé. Par 67 voix contre 39 et 4 abstentions, vous avez donc refusé que ce thème soit examiné pour une éventuelle variante.

Nous passons maintenant à la variante proposée sous le numéro 7, soit celle concernant le congé parental et je passe la parole à Monsieur Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis

Sehr geehrter Vorsitzende, werte Kolleginnen und Kollegen, will man ein Gesetz schreiben und einführen, sind da immer zwei Seiten der Wunsch und die Realität. Die Mitte kann die Elternzeit auch befürworten aber auf nationaler Ebene und nicht um jeden Preis. Wenn wir aus einem Wunsch ein Gesetz machen, müssen wir auch die Auswirkungen dieses Wunsches beschäftigen und die sind bei diesem Artikel sehr relevant, da er alle unmittelbar betrifft. Er betrifft alle die arbeiten gehen. Alle die auf einen sicheren Arbeitsplatz angewiesen sind. Alle die sonst schon Ende Monat knapp bei Kasse sind, denn wir alle sind Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer. Der Werkplatz Wallis gilt als sehr unattraktiv. Machen wir ihn mit der Elternzeit attraktiver? Und für wen? Leider nur für eine kleine Gruppe unter uns, nämlich diejenigen, die gerade eine junge Familie haben und die Wirkung ist schnell vorbei. Danach ist es verpufft, aus und vorbei, ab dann zahlen wir nur noch Abgaben. Die Verfassung ist kein Spielball für Ideologien. Dafür ist es zu

wichtig zu tragen, die Aussagen der Befürworter, wir wollen damit Bern ein Zeichen für die nationale Elternzeit geben, ist ein gefährliches Spiel. Sie wollen etwas in die Verfassung schreiben um Bern die Sporen zu geben? Ist dafür eine Verfassung da? Und es ist falsch, wenn wir mit unserer Verfassung versuchen, den anderen Kantonen nachzueifern. Dieser Kanton hat dies, der andere Kanton hat das, die Kantone haben schon lange, haben wir zur Genüge gehört, befinden wir uns den in einem Wettstreit mit anderen Kantonen um die progressivste Verfassung? Werte Anwesende, wir schreiben eine Verfassung für den Kanton Wallis mit seinen Gegebenheiten, seinen Eigenheiten, seinen Grundlagen für einen Kanton mit dem fast schlechtesten Werkplatz der Schweiz und den wohl bald höchsten Kinder- und Ausbildungszulagen. Die Elternzeit wird also ein Artikel sein, der uns unmittelbar und direkt betrifft, wenn wir alle dran zahlen, der gleichzeitig für Firmen, denn sonst schon unattraktiven Werkplatz Wallis noch unattraktiver macht und bei der grossen Mehrheit der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer keinen direkten Nutzen bringt. National und kantonal wurden schon für weniger gewichtige Anliegen Initiativen ergriffen und auch darüber abgestimmt. Gemäss Aussagen geht es um 70 Millionen pro Jahr, nicht für den Kanton, aber für die Arbeitnehmer. Deshalb glauben wir, das wird die betroffenen Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer über diesen Artikel abstimmen lassen müssen. Besten Dank für ihre Zustimmung.

Je vous remercie Monsieur Kalbermatten et je passe la parole à Monsieur Edmond Perruchoud.

Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Mesdames et messieurs, sans [...], je déclare, je suis pour le congé parental. Par contre, pour des raisons de légistique, je suis contre un article dans la constitution cantonale qui prévoit un tel congé, pour les motifs suivants : au niveau fédéral, les travaux sont en cours. Consultez le rapport de la commission fédérale de coordination pour la question familiale, la COF, qui se trouve dans le site internet de cette commission, les explications sont données et le projet est balisé. A brève échéance, il y aura un congé parental au niveau fédéral et le Conseiller national Hodgers, un vert comme je l'étais et comme je suis toujours, a posé la question au Conseil fédéral et le Conseil fédéral a dit qu'il y avait incompatibilité entre un congé parental de niveau cantonal avec un futur projet fédéral.

Vous mettez, mesdames et messieurs, dans la constitution cantonale, le principe d'un congé parental. Quelles sont les conséquences ? La constitution donne mandat alors notamment au Conseil d'Etat et au législatif cantonal, au Parlement, de mettre en œuvre la machine. Ça signifie toute une machine législative, des consultations, ensuite le projet après consultation vient et revient devant le Parlement. Première commission, première lecture, deuxième commission, deuxième lecture. Du temps énorme, de l'argent énorme pour un projet qui, finalement n'aura pas sa raison d'être parce que, entre-temps, le congé parental de niveau fédéral aura abouti. Mesdames et messieurs, lorsque cela se passera, peut-être vous serez venus à mon enterrement à Chalais, et vous devrez dire avec effet rétroactif : Il avait raison.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Je vous remercie, Monsieur Perruchoud. La parole ne semble plus être demandée. Nous allons donc passer au vote sur cette question, à savoir, les personnes qui souhaitent que le congé parental soit mis en variante, soit proposé pour une éventuelle variante, appuient sur la touche verte, ceux qui s'opposent à ce que le congé parental soit proposé pour une éventuelle variante appuient sur la touche rouge. Le vote est lancé. Par 86 voix contre 18 et 5 abstentions, vous ne souhaitez donc pas que le plénum débattre d'une éventuelle variante sur le congé parental.

Conformément à la procédure que vous avez votée tout à l'heure, le point 5.2 de l'ordre du jour est donc terminé puisque nous voterons sur les propositions de variante 2, 4, 5, 6 qui ont été faites à l'issue de la lecture 2 bis.

2.3 Procédure d'élaboration des variantes / Verfahren zur Ausarbeitung der Varianten

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Nous passons donc au point 5.3 de l'ordre du jour concernant la procédure d'élaboration des variantes. Le Bureau propose donc à la Constituante de se charger d'élaborer le texte des variantes retenues par le plénum aujourd'hui, ainsi que celles qui pourraient résulter des votes à la fin de la lecture 2 bis.

Le Bureau estime en effet pertinent que la rédaction des variantes soit effectuée par les représentantes et représentants des groupes politiques afin de centraliser et d'avoir une vue d'ensemble sur ces travaux. Les propositions de textes feront naturellement ensuite l'objet d'une lecture de détail par la Constituante lors de laquelle tous les membres de la Constituante auront la possibilité de déposer des propositions d'amendements aux variantes proposées par le Bureau. Je vous rends quand-même attentifs au fait que nous avons, nous aurons peu de temps à disposition l'année prochaine, il a été prévu en effet une période d'environ un mois entre la fin de la lecture 2 bis et les débats sur les variantes ou sur des thèmes de variantes, ce qui veut dire que le temps qui sera alloué et au Bureau pour rédiger ces variantes ainsi qu'aux membres et aux groupes de la Constituante pour faire des propositions d'amendement sera également très court.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à donner mandat au Bureau pour l'élaboration des textes des variantes ou est-ce que vous acceptez tacitement que le Bureau soit désigné pour le faire ? Je passe la parole à Monsieur Vincent Boand.

Boand Vincent, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Dans la mesure où il faudra discuter des points qui ont été réouverts puisqu'il y a aucun point qui a été retenu comme variante en dehors de ceux qui seront rouverts et que ceux-là n'ont pas été votés, je vois mal pourquoi le Bureau s'emparerait de sujets qui ont pas été encore traités.

Donc, je pense que les commissions qui auront à traiter des amendements ou des demandes qui seront faites par rapport aux points 2, 3, 4, 5, 6 des variantes, devraient travailler sur ces variantes et pas le Bureau, qui n'a pas une légitimité suffisante pour le faire, puisque elle ne représente pas suffisamment les groupes politiques qui sont dans cette salle.

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Le Bureau représente quand-même les groupes politiques puisqu'il y a tous les chefs de groupe qui sont au Bureau. Si, il y a tous les chefs de groupe qui représentent les groupes, mais on retient cette proposition, on va soumettre au vote. Alors, est-ce qu'il y a d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Alors ceux qui sont pour que le Bureau rédige les textes des variantes qui seront soumis au plénum et qui pourront donc être amendés et par les groupes et par les Constituants appuient sur la touche verte. Ceux qui au contraire estiment que ce sont les commissions thématiques qui doivent rédiger les variantes appuient sur la touche rouge. Touche verte, c'est le Bureau qui rédige des propositions de texte, touche rouge, les commissions thématiques. Le vote est lancé. Par 94 voix contre 11 et 4 abstentions, vous avez donc donné ou confié le mandat au Bureau d'élaborer les textes des variantes qui seront ensuite soumises au plénum.

6. Clôture de la séance
Abschluss der Sitzung

La présidente (Géraldine Gianadda, membre du Collège présidentiel, VLR)

Nous arrivons donc au terme de cette deuxième lecture, je vous remercie pour la bonne tenue de la séance de ce jour malgré tous les points qui ont été soulevés. Je vous donne encore quelques informations pour la suite des travaux, vous recevrez donc dans les prochaines semaines, les dates des séances plénières 2023 qui débiteront dès fin janvier, voir début février 2023, puisque nous avons un timing qui est assez serré. Comme déjà indiqué, vous recevrez également dans le courant du mois de décembre le formulaire pour le dépôt des propositions d'amendement relatives aux articles dont le plénum a décidé la réouverture aujourd'hui.

Je vous souhaite à tous, c'est un peu tôt mais on se revoit pas, de bonnes fêtes, une bonne fin d'année et de bonnes fêtes de fin d'année et un bon retour chez vous aujourd'hui.

La séance est levée à 15h57.